

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINE  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY**

## **AVIS PUBLIC**

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière de la susdite municipalité,

**QUE** lors de la séance régulière du lundi, 09 janvier 2023, le conseil municipal de St-Eugène-d'Argentenay a adopté le règlement numéro 206-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 135-201 en concordance avec la modification du plan d'urbanisme pour tenir compte de la modification au SADR de la MRC de Maria-Chapdelaine apportée par le règlement numéro 22-472 concernant la construction de résidences dans l'affectation agricole en dévitalisation sur les emplacements qui bénéficient d'une autorisation accordée par la CPTAQ antérieurement à la prise d'effet de sa décision numéro 376 046.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

**DONNÉ** à Saint-Eugène-d'Argentenay, ce 25ième jour du mois d'avril 2023.



Karine Ouellet  
Directrice générale / greffière-trésorière

---